

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNEMENT,
SUR la proposition du Ministre de l'Education Nationale et de
la Culture ;
VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
VU le Décret n°68/PR/SGG du 27 Septembre 1965 portant formation
du Gouvernement ;
VU le Décret n°54/PC_SGG du 2 Mai, organisant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les
attributions des membres du Gouvernement;

D E C R E T E

Article 1er..- Monsieur TCHEPO André, Professeur Certifié de 2ème
classe 2ème échelon précédemment en service au Lycée Toffa 1er
est nommé Conseiller Technique au Ministère de l'Education Na-
tionale et de la Culture ;

Article 2..- Le présent décret qui a effet pour compter de la
date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré et
publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à Cotonou, le 8 Octobre 1965

par Le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,



J. AHOA DEGBE-TOMETIN

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Culture,



R. ADJOVI

Le Ministre des Finances
et des Affaires Economiques,



F. APLOGAN

Ampliations :
PR 4 - PC 6 MENC 4 - DGE 2 - IAA 2
Ministères 8 - DGF-DB-CF-SF-DC-DI
Trésor 2 - SGG 4 - Intéressé 1 -
JORD 1 -